CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 13 Décembre 2019

OBJET : Prononciation de la caducité du solde de plusieurs subventions. Désaffectations des diverses opérations.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- de prononcer la caducité du solde pour un montant total de 26 512,81 € des diverses subventions attribuées à des organismes de recherche ou d'enseignement supérieur dont les projets n'ont pas été réalisés dans leur totalité,
- de modifier les affectations comme indiqué en annexe au rapport.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées